



ARRETE

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
(P.O.S) DU GRAND TOULOUSE - COMMUNE DE BRUGUIERES**

.....

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 126-1, R126-1, R126-2 et R123-22 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de BRUGUIERES approuvé par le Conseil Municipal du 23 février 2001, modifié le 09 novembre 2009 et modifié selon une procédure simplifiée le 15 octobre 2010,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2012 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société « TOTAL RAFFINAGE MARKETING » sur le territoire des communes de LESPINASSE, **BRUGUIERES** et SAINT-JORY ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2011 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux pour la commune de BRUGUIERES ;

Vu les plans et documents annexés ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de BRUGUIERES, devenu Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse - commune de BRUGUIERES est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion :

- du dossier de Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société « TOTAL RAFFINAGE MARKETING » approuvé ;
- du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à disposition du public, au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de BRUGUIERES.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège du Grand Toulouse et en Mairie de BRUGUIERES durant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Toulouse (CUGT)

Atteste exécutoire le présent acte

- Reçu à la Préfecture le 06/08/12
- Publié par affichage :
 - au siège de la CUGT le 08/08/12
 - en mairie le 20/08/2012
- Notifié dans la presse :

Certifié exécutoire le 20/08/2012

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains

Daniel Benyahia

Fait à Toulouse, le 03 AOUT 2012

**LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains,**

Daniel BENYAHIA